

# Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

## Décisions 2019.P 39 à 2019.P 57

Juillet 2019 à Novembre 2019

# Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION  
DU COMITÉ SYDICAL  
depuis le 8 juillet 2019

## Comité syndical du 9 novembre 2019

- 2019.P 39** Convention avec les Radios DWA, Royans-Vercors, Dragon et Saint-Féréol pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc ».
- 2019.P 40** Modification d'un marché public en cours d'exécution : Avenant n° 1 au marché « Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie Social Média pour Inspiration Vercors ».
- 2019. P 41** Convention cadre d'affectation de personnel par le Centre de Gestion de la Drôme pour l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des fonds d'archives du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.
- 2019.P 42** Tarif « emplacement exposant » et prix articles « Boutique » pour la fête du Bleu à Saint-Martin-en-Vercors les 27 et 28 juillet 2019.
- 2019.P 43** Marchés « Mission photo dans le cadre du programme de promotion touristique », choix des prestataires pour les marchés.
- 2019.P 44** Convention avec Vercors Pro pour l'accueil de blogueurs et journalistes dans le Vercors durant la saison estivale 2019, dans le cadre de la communication et du webmarketing d'Inspiration Vercors.
- 2019.P 45** Adhésion du Parc au réseau des grands itinéraires pédestres animé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre en 2019.
- 2019.P 46** Convention avec la Radio Ouiz pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc ».
- 2019.P 47** Marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix du prestataire pour le marché.
- 2019.P 48** Marché « Université Vercors – prestation 2019 - Portail numérique Version 1.1 », choix du prestataire pour le marché.
- 2019.P 49** Convention avec la ScrivaCom pour la rédaction du site internet du Parc naturel régional du Vercors.
- 2019.P 50** Convention avec Radio Oxygène, pour la réalisation d'une série d'interviews et la production de campagnes de slogans.

- 2019.P 51** Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.
- 2019.P 52** Marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la rénovation et l'installation d'abris non-gardés sur le territoire
- 2019.P 53** Convention avec le PNR du Pilat pour les actions de modélisation SIG des continuités écologiques menées dans le cadre de la définition de la Trame Verte et Bleue du Parc du Vercors.
- 2019.P 54** Marchés « Vignes et biodiversité », choix des prestataires pour les lots 1, 4, 5 et 6.
- 2019.P 55** Acceptation du règlement du sinistre concernant le véhicule appartenant à la flotte du Parc du Vercors : Renault Kangoo, immatriculée DN-979-WQ.
- 2019.P 56** Marchés « Diagnostics amiante-plomb et missions de contrôle technique et SPS en vue de la réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 3.
- 2019.P 57** Marché «Assurances » du magazine du Parc Naturel Régional du Vercors et ses régies, choix du prestataire pour les marchés suivants :
- Lot 1 : Assurance de responsabilité civile
  - Lot 2 : Assurance automobiles et auto collaborateurs
  - Lot 3 : Assurance multirisque y compris vol

**Les décisions n° 2019. P39 à 2019.P 57 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 9 novembre 2019.**

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « les actions », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

[http://www.parc-du-vercors.fr/fr\\_FR/les-actions-1109/deliberations-amp-decisions-3102/decisions-du-president-3515.html](http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/les-actions-1109/deliberations-amp-decisions-3102/decisions-du-president-3515.html)

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Convention avec les Radios DWA, Royans-Vercors, Dragon et Saint-Féréol pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population et le secteur associatif du Diois en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de reportages ou portraits renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux enjeux du Parc,

#### **DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention 2018 pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc », avec les radios suivantes :
  - ✗ **Radio DWA**, 8 place de la République, Étage 1, 26 150 DIE, SIRET 520 729 666 00039, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**,
  - ✗ **Radio Royans-Vercors**, 2 place du Champ de Mars, 26190 Saint-Jean-en-Royans, SIRET 343 266 516 00024, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**,
  - ✗ **Radio Dragon**, place de la Mairie, 38710 Mens, SIRET 798 020 178 000 17, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**,
  - ✗ **Radio Saint Féréol**, Place du Général de Gaulle, Maison des associations, 26400 CREST SIRET 342 852 514 00021, pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 16 juillet 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Modification d'un marché public en cours d'exécution : Avenant n° 1 au marché « Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie Social Média pour Inspiration Vercors ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la décision n° 2019.P 13 en date du 14 mars 2019 attribuant le marché à la société MY DESTINATION pour le montant plafonné à **24 100,00 € H.T.** répartis en prestations fixes pour le montant de 14 100,00 € H.T. et prestations à bons de commande plafonnées à 10 000,00 € H.T..
- Considérant qu'il est aujourd'hui important de générer du trafic depuis les réseaux sociaux vers le site internet inspiration-vercors.com et donc de pouvoir proposer de l'information d'avantage développée,

### **DÉCIDE**

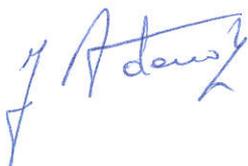
- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie Social Média pour Inspiration Vercors avec **MY DESTINATION**, 13 rue Camille Godard, 33 000 BORDEAUX, pour la prestation « Production de contenus éditoriaux pour le site [www.inspiration-vercors.com](http://www.inspiration-vercors.com) »,
- de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications intervenues en cours d'exécution de marché s'élève à **2 400,00 € hors taxes**, introduisant un écart de **9,96 %** et portant le nouveau montant du marché public à **26 500,00 € H.T.** répartis en prestations fixes pour le montant de 16 500,00 € H.T. et prestations à bons de commande plafonnées à 10 000,00 € H.T..

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 18 juillet 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention cadre d'affectation de personnel par le Centre de Gestion de la Drôme pour l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des fonds d'archives du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.**

**La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives, dont elles assurent la conservation et la mise en valeur,
- Considérant que le président est responsable, au civil comme au pénal, des archives de sa collectivité,
- Considérant qu'aux termes des dispositions légales, les frais de conservation des archives forment une dépense obligatoire,

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention cadre d'affectation de personnel par le Centre de Gestion de la Drôme pour l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des fonds d'archives du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors avec **le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme**, Allée André Revol, Ile Girodet, B.P. 1112, 26 011 Valence Cedex, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, sur la base de 10 jours pour 2020, 10 jours pour 2021 et 10 jours pour 2022,
- de **PRENDRE ACTE** que le montant de la rémunération, des charges sociales et indemnités est remboursé par le Parc du Vercors sur une **base forfaitaire** déterminée par le conseil d'administration du centre de gestion et **revue annuellement**. Cette base forfaitaire en 2019 est de **205 € par jour** de travail effectif.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 19 juillet 2019.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Tarif « emplacement exposant » et prix articles « Boutique » pour la fête du Bleu à Saint-Martin-en-Vercors les 27 et 28 juillet 2019.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la délibération du Bureau en date du 21 mars 2018 relative à la création d'une régie de recettes de la fête du Bleu du Vercors-Sassenage en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la fête du Bleu du Vercors-Sassenage en date 10 avril 2018,

**DÉCIDE**

- de **FIXER** les tarifs « emplacement exposant » à la Fête du Bleu à Lans-en-Vercors les 27 et 28 juillet 2019 selon la liste suivante :
  - Producteur fermier : 31 euros par mètre linéaire,
  - Artisans créateur : 31 euros par m/l,
  - Artisans alimentaire façon "marché" dehors, sans barnum : 41 euros par m/l,
  - Artisans alimentaire dans le chapiteau Marché terroir : 45 euros par m/l,
  - pour les exposants disposant d'un stand d'angle : supplément de 30 euros forfaitaire,
  - pour les exposants proposant une animation participative ou amenant des animaux de la ferme : réduction de 50 % sur les trois premiers m/l.

.../...

➤ de **FIXER** le prix de vente public des articles selon le tableau suivant :

Article	Année d'édition	Prix client (TTC)
T-shirt adulte	2019	11,00 €
T-shirt enfant	2019	9,00 €
T-shirt adulte ou enfant	Années antérieures	7,00 €
Couteau	/	4,00 €
ToteBag	/	3,00 €
Buff	/	3,00 €
Porte-clé	/	1,00 €

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 22 juillet 2019.

Le Président,

Jacques ADENOT.



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marchés « Mission photo dans le cadre du programme de promotion touristique », choix des prestataires pour les marchés.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la technique d'achat utilisée, à savoir l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application de l'article L2125 1 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 11 juillet 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 27 candidats et que parmi eux, 9 ont retourné leur proposition avant la date limite du 22 juillet 2019,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
 

• <b>Lot 1 : La famille</b>	<b>Monsieur Alexandre GELIN</b>
• <b>Lot 2 : Activités outdoor</b>	<b>Monsieur Alexandre GELIN</b>
• <b>Lot 3 : Hiver</b>	<b>Monsieur Pascal CONCHE</b>
• <b>Lot 4 : Les produits du terroir</b>	<b>Madame Lucie MORAILLON</b>
• <b>Lot 5 : Un territoire à vivre</b>	<b>Monsieur Pascal CONCHE</b>
• <b>Lot 6 : Structures d'accueil</b>	<b>Monsieur Pierre JAYET</b>
• <b>Lot 7 : Les musées</b>	<b>Monsieur Pascal CONCHE</b>

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés à bons de commande pour les missions photo dans le cadre du programme de promotion touristique pour un **montant total plafonné à 16 750,00 € H.T.** avec :
  - **Monsieur Alexandre GELIN**, 10 avenue de la République, 38 170 SEYSSINET-PARISSET, pour les **Lot 1 La famille et Lot 2 Activités outdoor** pour un montant total plafonné à **4 375,00 € hors taxes**, dont 1 875,00 € maximum pour le lot 1 et 2 500,00 € maximum pour le lot 2.

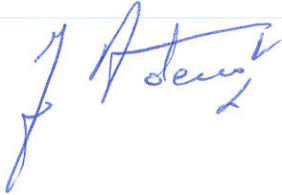
- **Monsieur Pascal CONCHE**, Les Faures, 38 112 MEAUDRE pour les **Lot 3 « Hiver »** ; **Lot 5 « Territoire à vivre »** et **Lot 7 « Musées »** pour un montant total plafonné à **6 125,00 € net de taxes**, dont 1 875,00 € maximum pour le lot 3 ; 1 250,00 € maximum pour le lot 5 et 3 000,00 € maximum pour le lot 7.
- **Madame Lucie MORAILLON**, Montval, 71 520 BOURGVILAIN, pour le **Lot 4 « Les produits du terroir »** pour un montant total plafonné à **1 250,00 € hors taxes**.
- **Monsieur Pierre JAYET**, 11 A place Bir-Hakeim, 38 000 GRENOBLE pour le **Lot 6 « Structures d'accueil »** pour un montant total plafonné à **5 000,00 € hors taxes**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 29 juillet 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec Vercors Pro pour l'accueil de blogueurs et journalistes dans le Vercors durant la saison estivale 2019, dans le cadre de la communication et du webmarketing d'Inspiration Vercors.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc Naturel Régional du Vercors porte un programme de développement touristique pour le compte des territoires, basée sur la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales, ayant la vocation de structurer et développer un tourisme aux 4 saisons,
- Considérant que plusieurs axes de travail sont menés parmi lesquels la promotion du territoire au travers de la marque de destination Inspiration Vercors,
- Considérant que les objectifs ciblés par la marque Inspiration Vercors sont de développer l'image de marque et la notoriété de la destination Inspiration Vercors, de donner de l'envergure à la communication du territoire par un discours unique et fédérateur, de transmettre les valeurs propres au Vercors, et de toucher des clientèles européennes ciblées,
- Considérant que la stratégie d'influence et le webmarketing à travers les réseaux sociaux et les articles publiés dans la presse écrite font partie des moyens pour contribuer à atteindre ces objectifs,

**DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention pour l'accueil de blogueurs et journalistes dans le Vercors durant la saison estivale 2019 dans le cadre de la communication et du webmarketing d'Inspiration Vercors, avec **Vercors Pro**, Association de la Communauté de communes du massif du Vercors, 19 chemin de la croix Margot, 38250 Villard-de-Lans, pour le montant plafond de **1 255,00 € T.T.C.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 30 juillet 2019,**

**Le Président,**  
**Jacques ADENOT.**



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Adhésion du Parc au réseau des grands itinéraires pédestres animé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre en 2019.**

Le réseau des grands itinéraires pédestres est un réseau créé en 2016 et qui regroupe 26 itinéraires de grande randonnée pédestre en France, il comporte notamment les itinéraires des Grandes Traversées des Alpes, le Chemins de Stevenson, le GR 20, le Chemin de Saint-Guilhem, les Grandes Traversées du Jura.

De nombreuses actions sont menées par ce réseau national animé par la FFRP (la Fédération Française de Randonnée Pédestre). Elles ont pour objectifs par exemple :

- d'assurer la promotion de la grande itinérance en France (participation au salon du Grand Bivouac à Albertville),
- d'améliorer la visibilité de l'offre de grande itinérance sur le territoire français,
- de fédérer les acteurs de l'itinérance autour de réflexions basées sur les échanges et la concertation, les projets, les retours d'expériences, etc.
- de collaborer avec différents partenaires oeuvrant au développement de la grande itinérance pédestre,
- de mutualiser les moyens disponibles et de rechercher d'autres sources de financement et les partenariats nécessaires au fonctionnement et à la communication du réseau

Il s'agit pour le PNRV de bénéficier de cette structure pour que l'itinéraire des Grandes Traversées du Vercors à pied figure parmi les grands itinéraires pédestres français. Le PNRV a adhéré à cette association en 2018 et désire continuer à soutenir les actions portées par ce réseau en 2019.

**Coût de l'adhésion : 300 € / an.**

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'**APPROUVER** cette adhésion pour l'année 2019,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le 1<sup>er</sup> août 2019,**

**Certifié conforme par Le Président,  
Jacques ADENOT.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Adenot', with a stylized flourish at the end.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec la Radio Quiz pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc ».**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2019.P39 en date du 16 juillet 2019 relative à la signature d'une convention pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc », avec les radios DWA, Royans-Vercors, Dragon et Saint Féréol,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population et le secteur associatif du Diois en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de reportages ou portraits renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux enjeux du Parc,

**DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention pour « CAP 2038, Collecte de la parole des habitants du territoire pour la révision de la charte du Parc », avec la **Quiz Radio**, les Gerbouds, 38112 Autrans-Méaudre en Vercors, SIRET 852 359 645 00011 pour un montant de **1 000,00 € T.T.C.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 23 août 2019,**

**Le Président,**  
**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2019.CS14 du Comité Syndical en date du 12 juillet 2019 relative à la délégation de l'assemblée délibérante au Président de la compétence d'entériner la décision de la CAO, dans la limite de 350 000,00 € H.T. pour le marché de maîtrise d'œuvre du Piroulet,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2124-2 relatif la procédure formalisée « appel d'offres ouvert »,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ; sur le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et sur le site internet du Dauphiné-Légales en date du 02 juillet 2019 ainsi que sur le site internet du Parc du Vercors en date du 05 juillet 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 88 candidats et que parmi eux, 8 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 07 août 2019,
- Considérant la commission d'appel d'offres organisée en date du 13 août 2019, la proposition du groupement conjoint dont **OPTIM'A** a été désigné mandataire, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors avec le groupement conjoint dont a été désigné mandataire : **OPTIM'A, 50 bis Chemin de Malanot, 38 700 CORENC**. Le forfait provisoire de rémunération (FP) du groupement correspond à **314 500,00 € H.T.**, soit le produit du taux de rémunération (12,58 %) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (2 500 000,00 € H.T.).

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 2 septembre 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Université Vercors – prestation 2019 - Portail numérique Version 1.1 », choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2014.P31 en date du 22 mai 2014, relative au marché « Vertacologie » pour la création d'un portail numérique interactif « Université Vercors » avec Territoires Avenir,
- Vu la décision 2017.P41 en date du 25 septembre 2017, relative au marché « Université Vercors – prestation 2017 - Portail numérique Version 1.0 » attribué, conformément à l'article 30 C du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, au groupement conjoint dont le mandataire est Territoires Avenir,
- Vu le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R.2122-3 3° relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour la raison « d'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. »,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché « Université Vercors – prestation 2019 - Portail numérique Version 1.1 » avec le groupement conjoint dont le mandataire est **TERRITOIRES AVENIR - Le Thomas II - 293, route du Tunnel – 73 370 LE BOURGET DU LAC** dont le montant de l'offre s'élève à **25 000,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 10 septembre 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec la ScrivaCom pour la rédaction du site internet du Parc naturel régional du Vercors.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc réalise la refonte intégrale de son site internet et souhaite confier une partie de la rédaction des pages à un prestataire.
- Considérant le devis de ScrivaCom correspondant aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention pour la rédaction du site internet du Parc naturel régional du Vercors, avec la **ScrivaCom**, 1171 route des Chavonnes, 74 540 Cusy, SIRET 819682170 00025 pour un montant plafond de **8 000,00 € T.T.C.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 13 septembre 2019,**

**Le Président,**  
**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec Radio Oxygène, pour la réalisation d'une série d'interviews et la production de campagnes de slogans.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

**DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation d'interviews et de production de campagnes de slogans avec **Radio Oxygène**, sis La Fontaine – 38250 Corrençon en Vercors, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 18 septembre 2019.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

**DECIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de reportages sur la base d'interviews avec **Radio Royans**, sis Place du Champ de Mars 26 190 Saint Jean en Royans, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 18 septembre 2019.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la rénovation et l'installation d'abris non-gardés sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors, choix du prestataire pour le marché.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la technique d'achat utilisée, à savoir l'accord-cadre mono-attributaire en application de l'article L2125 1 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 22 juillet 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 29 candidats et que parmi eux, 3 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 16 septembre 2019.
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du candidats **SARL ATELIER17C-ARCHITECTES** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'accord-cadre à bons de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rénovation et l'installation d'abris non-gardés sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors avec **SARL ATELIER17C – ARCHITECTES**, 19 rue de la Cleyat, 38 530 BARRAUX pour le montant plafonné à **30 000,00 € H.T.**, basé sur les tarifs des phases « rénovation » ou « création » d'abris, ci-dessous :

- Réunion Coges : 600,00 € HT la demi-journée / 800,00 € HT la journée
- Phase audit-diagnostic : 600,00 € HT la demi-journée / 800,00 € HT la journée
- Phase préconisation : 300,00 € HT la demi-journée / 600,00 € HT la journée
- Phase programmation : 300,00 € HT la demi-journée / 600,00 € HT la journée

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 19 septembre 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Convention avec le PNR du Pilat pour les actions de modélisation SIG des continuités écologiques menées dans le cadre de la définition de la Trame Verte et Bleue du Parc du Vercors.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la méthodologie établie et validée par le pôle biodiversité et le conseil scientifique du Parc du Vercors relative à la « Modélisation spatiale à l'aide d'outils SIG des continuités (corridors) écologiques à partir d'une cartographie d'occupation du sol fonctionnelle, à grande échelle et couvrant le territoire de la future charte du Parc du Vercors (2021-2036) »,
- Considérant que le Parc du Pilat a proposé d'étudier la possibilité de dédier à cette action un certain nombre de jours de travail de son chargé de mission en charge de la gestion des bases de données géographiques,
- Considérant que le nombre de jours alloués à cette opération a été arrêté d'un commun accord entre les deux structures à 20 ouvrés à répartir sur la période allant du 02/09/2019 au 31/12/2019,

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention pour les actions de modélisation SIG des continuités écologiques menées dans le cadre de la définition de la Trame Verte et Bleue du Parc du Vercors, avec le Syndicat mixte du **Parc naturel régional du Pilat**, sis 2 rue Benay, 42 410 Pélussin, pour un montant de **3422,40 €**, augmenté, le cas échéant, du montant des frais de transport et de restauration liés à la mission.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 20 septembre 2019,**

**Le Président,**  
**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marchés « Vignes et biodiversité », choix des prestataires pour les lots 1, 4, 5 et 6.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 29 août 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 30 candidats et que parmi eux, 5 ont retourné leur proposition avant la date limite du 17 septembre 2019,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
  - **Lot 1** : Ateliers d'auto-construction de 800 nichoirs, pose et suivi d'occupation : **Agribiodrôme**
  - **Lot 4** : Accompagnement technique pour le suivi des haies : **Chambre d'agriculture de la Drôme**
  - **Lot 5** : Sensibilisation à la connaissance biodiversité et aux services rendus par la biodiversité dans les exploitations : **Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Drôme**
  - **Lot 6** : 4 diagnostics biodiversité avec rapport et propositions d'actions : **Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Drôme**
- Considérant que les lots suivants ont été déclarés infructueux pour cause d'absence d'offres :
  - Lot 2 : Achat de plants pour réalisation de haies, avec option de plantation
  - Lot 3 : Fourniture de 50 arbres isolés : Mûriers et/ou Noyers
  - Lot 7 : Suivi des populations de cicadelles

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés « Vignes et biodiversité » pour le **montant total de 20 760,00 € H.T.** avec :
  - **Agribiodrôme**, Ecosite du Val de Drôme, Pôle Bio, 150 avenue de Judée, 26 400 EURRE, pour le **Lot 1 Ateliers d'auto-construction de 800 nichoirs, pose et suivi d'occupation** pour un montant total de **15 800,00 € net de taxes, dont 13 550,00 € pour la tranche ferme et 2 250,00 € pour la tranche conditionnelle.**

- **La Chambre d’Agriculture de la Drôme**, 145 avenue Georges Brassens, C.S. 30 418, 26 504 BOURG LES VALENCE CEDEX pour le **Lot 4 Accompagnement technique pour le suivi des haies** pour un montant total de **1 560,00 € hors taxes**, dont *1 040,00 € pour la tranche ferme et 520,00 € pour la tranche conditionnelle*.
  - **La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes** – Délégation Drôme, 18 place Génissieu, 26 120 CHABEUIL (Siège : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Maison de l’Environnement, 14 avenue Tony Garnier, 69 007 LYON), pour les **Lot 5 Sensibilisation à la connaissance biodiversité et aux services rendus par la biodiversité dans les exploitations** pour un montant total de **1 650,00 € hors taxes**, et **Lot 6 : 4 diagnostics biodiversité avec rapport et propositions d’actions** pour un montant total de **1 750,00 € hors taxes**.
- de **CONSULTER** un prestataire pour l’obtention d’un devis pour les Lots 2 : Achat de plants pour réalisation de haies, avec option de plantation ; Lot 3 : Fourniture de 50 arbres isolés : Mûriers et/ou Noyers ; et Lot 7 : Suivi des populations de cicadelles.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 20 septembre 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marchés « Diagnostics amiante-plomb et missions de contrôle technique et SPS en vue de la réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) », choix des prestataires pour les lots 1, 2 et 3.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 23 septembre 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 30 candidats et que parmi eux, 16 ont retourné leur proposition avant la date limite du 07 octobre 2019,
- Considérant l'analyse, les offres suivantes ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,
  - **Lot 1** : Diagnostics amiante et plomb : **ADIAG SAS**
  - **Lot 2** : Contrôleur technique : **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS**
  - **Lot 3** : Coordonnateur santé-protection-sécurité : **SASU ACE BTP INGENEERY**

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés en vue de la « réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors (26420) » pour le **montant total de 13 021,25 € H.T.** avec :
    - **ADIAG SAS**, Groupe APAVE, Bâtiment E – Plateau de Lautagne, 42G, Avenue des Langories, 26 000 VALENCE (Siège social : 2 rue des Mouettes, 76 130 MONT-SAINT-AIGNAN), pour le **Lot 1 Diagnostics amiante et plomb** pour un montant total de **3 272,00 € hors taxes**. *Ce montant comprend des analyses dont le nombre a été estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 70 unités. Les prix des analyses s'élèvent aux montants suivants :*
      - ✓ *Analyses META (64 U) : 1856 €, soit 29 € l'unité*
      - ✓ *Analyses MOLP (6 U) : 66 €, soit 11 € l'unité*
- Par conséquent, si les analyses réellement effectuées seraient d'un nombre différent, le Parc du Vercors adaptera ces montants sur la base unitaire énoncée ci-dessus prenant en compte le minimum de 60 unités.*

- **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS**, Plateau de Lautagne, 42, avenue des Langories, 26 000 VALENCE (Siège social : 9 cours du Triangle, 92800 Puteaux), pour le **Lot 2 Contrôleur technique** pour un montant total de **6 980,00 € hors taxes**.
- **SASU ACE BTP INGENEERY** – dont la SARL Excellence est présidente, 14, rue de la Poterie, 74 960 CRAN GEVRIER (Services Généraux : ZI rue Lavoisier, 52 800 NOGENT), pour les **Lot 3 Coordonnateur santé-protection-sécurité** pour un montant total de **2 769,25 € hors taxes**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 09 octobre 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché «Assurances » du magazine du Parc Naturel Régional du Vercors et ses régies, choix du prestataire pour les marchés suivants :**

**Lot 1 : Assurance de responsabilité civile**  
**Lot 2 : Assurance automobiles et auto collaborateurs**  
**Lot 3 : Assurance multirisque y compris vol**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 13 septembre 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 6 candidats et que parmi eux, 2 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 04 octobre 2019. Des 2 candidats, 1 a remis une offre pour le lot 1, 2 candidats ont remis une offre pour le lot 2 et 2 candidats ont remis une offre pour le lot 3.
- Considérant l'analyse de l'offre, les propositions des candidats **SMACL pour les lots 1 et 2 et GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE pour le lot 3** ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER le marché 2019-2022 « assurances » pour le Parc Naturel Régional du Vercors et ses régies** pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour le montant total de **40 642,68 € H.T. / 48 034,65 € T.T.C.** hors révision, suivant la répartition suivante par lot :
- **Lot 1 Assurance de responsabilité civile** avec **SMACL** 141, avenue Salvador Allende 79 000 NIORT pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour un montant de **5 460,00 € H.T. / 5 951,40 € T.T.C**

- **Lot 2 Assurance automobile et auto collaborateur avec SMACL** 141, avenue Salvador Allende 79 000 NIORT pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 , pour un montant de **24 285,18 € H.T. / 30 269,25 € T.T.C.**
- **Lot 3 Assurance multirisques y compris vol avec GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE** 50 Rue de Saint CYR 69 009 LYON, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour un montant de **10 897,50 € H.T. / 11 814,00 € T.T.C.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 28 octobre 2019,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

